

John NASSICHUK

LEX CONJUGII. IMITATION POÉTIQUE ET
CHANT MATRIMONIAL CHEZ GIOVANNI
PONTANO

La poésie de circonstance des auteurs humanistes a souvent été associée à une pratique de la description, de l'éloge et du blâme, qui remonte à la pratique de l'éloquence judiciaire développée chez les rhéteurs anciens. Une telle pratique s'appuie largement sur une virtuosité descriptive permettant au juriste et orateur de « placer devant les yeux » de son auditoire, grâce à la richesse d'un trésor lexical soigneusement nourri, la scène d'un crime, d'un événement, ou une situation, de façon à emporter l'adhésion des juges et du public. À cette virtuosité précieuse, qui exige que l'orateur mobilise tous les moyens inventifs dont il dispose, les experts de la rhétorique accordent le nom technique de *enargeia* ou de l'évidence. Ces rhéteurs, Cicéron et Quintilien en particulier, précisent qu'une telle puissance de l'oraison procède du lent travail de perfectionnement du savoir dans tous les domaines scientifiques ainsi que dans l'art de bien parler. La nécessité présupposée de ce travail de formation acquiert une importance supplémentaire au *Quattrocento*, puisque les humanistes d'expression latine, étudiants et imitateurs de la latinité ancienne, sont obligés de s'approprier la langue des « maîtres silencieux » dont la voix leur parvient uniquement à travers la lecture et la reconstruction, souvent imparfaite, des textes.

Chez les humanistes, l'intérêt pour le perfectionnement de l'éloquence se manifeste fréquemment au sein de traités pédagogiques, dont la prolifération remarquable au cours du XV^e siècle témoigne d'une préoccupation bien plus large : celle notamment de la formation de l'homme, de son éducation depuis sa prime jeunesse jusqu'à son insertion dans la vie active. Comment former la créature humaine, de telle sorte qu'elle puisse vivre harmonieusement avec ses concitoyens et contribuer à la vie civile qui les unit ? Telle est en effet, pendant cette période qui témoigne de la croissance et de la confirmation autonome des « cités-États »¹, la question, de caractère éminemment pratique, qui se pose aux humanistes souvent chargés eux-mêmes de lourdes responsabilités publiques². Cette question fondamentale de la formation de l'être humain concerne aussi, dans les textes de la Renaissance, une plus grande variété d'aspects de la vie civile, y compris celui de la vie conjugale et familiale.

Un thème connexe à celui de l'éducation, envisagé sous l'optique idéaliste des théoriciens latins de la rhétorique, intimement associé au projet de la formation de l'être humain en vue de son insertion dans la vie civile, et qui suscita au même moment une prolifération semblable de traités fondamentaux, est celui du mariage³. Nombreux en effet sont les auteurs qui ont laissé des réflexions organisées sur les bénéfices et les usages de cette institution sacrée. Des auteurs, secrétaires, chanceliers et ambassadeurs tels que Francesco et Ermolao Barbaro, Poggio Bracciolioni, Giannantonio Campano et bien d'autres, signèrent des écrits consacrés au thème de

¹ P.J. Jones, *The Italian City-State: from commune to signoria*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

² Ce fut spécialement le cas à la cour aragonaise de Naples. E. Pontieri note ainsi, dans la biographie qu'il donna sur Ferrante I^{er}, que ce prince, une fois devenu souverain conçoit les hommes de lettres uniquement dans un rôle actif, celui du service royal. Voir son *Per la storia del regno di Ferrante I d'Aragona, re di Napoli*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2^{ème} édition, 1969, p. 44 : « Ferrante non riuscì a concepire gli uomini di cultura avulsi dal corpo sociale, egoisticamente chiusi nella 'torre di avorio' del loro sapere e isolati nell'atmosfera rarefatta della speculazione e della meditazione. Ai letterati attribui una funzione sociale e, quando li cerco, fu per valersi di essi come esperti della cosa pubblica e per farne dei fidati servitori dello stato ».

³ Sur ce développement dans le domaine littéraire à partir du *Quattrocento*, voir P. Galand et J. Nassichuk, « Introduction », dans *Id., Aspects du 'lyrisme' conjugal à la Renaissance*, Genève, Droz, 2011, p. 7-20.

l'union conjugale⁴. Dans leurs rangs, l'humaniste napolitain Giovanni Pontano occupe une place sans doute unique, en ce qu'il composa non seulement un traité en prose qui touche directement au sujet, intitulé *De Obedientia*, mais aussi un recueil d'élégies en trois livres, le *De Amore Conjugali*.

Dans la présente étude, nous nous proposons d'examiner de près le traitement chez Pontano, dans l'élégie I, 4 de ce recueil élégiaque, d'un motif ancien que le grand poète humaniste semble avoir rencontré chez Catulle. Il s'agit notamment du motif de la partition des droits de la nouvelle mariée (*nova nupta*), qui, timide et farouche le jour de son mariage, apprend que les désirs charnels de son époux sont non seulement naturels, mais aussi légitimes.⁵ Afin d'examiner l'accommodation chez Pontano des propos éclairants puisés dans le chant de Catulle⁶, il sera nécessaire d'étudier tout d'abord les sources anciennes qui informent l'inventivité de l'humaniste dans sa réécriture du motif. L'analyse passera ensuite à l'examen des premières occurrences, dans les œuvres poétiques de l'humaniste, de mots et d'images empruntés au poème 62 de Catulle, notamment dans le recueil intitulé *Parthenopeus*. Dans un dernier temps, elle présentera la nouvelle occurrence du motif de la partition des droits de la jeune mariée, dans l'élégie du *De Amore Conjugali* où le mari lui-même chante le réveil du couple au lendemain des noces.

DE OBEDIENTIA, III, 1-7

Publié pour la première fois en 1490⁷, le traité civil intitulé *De Obedientia* décrit la valeur de l'obéissance fidèle des sujets et citoyens à l'égard des autorités civiles, domestiques, pédagogiques et militaires, pour le bon ordonnancement d'une cité paisible. Fruit d'une réflexion menée à la cour et dans le service des rois Aragons, à l'époque où Ferrante I^{er} faisait face aux revendications des puissants barons nobiliaires de la région napolitaine⁸, ce traité fondamental prêche l'importance d'une culture de l'ordre hiérarchique au sein de la collectivité. Ainsi, les remarques sur l'« obéissance militaire », au cinquième et dernier livre de l'ouvrage, montrent au lecteur les risques mortels, pour l'armée et pour la collectivité qu'elle protège, d'un manque d'obéissance parmi les rangs et surtout à l'égard du commandant suprême⁹. Au cours de cette réflexion sur l'obéissance, essentielle au bon fonctionnement d'une cité prospère et paisible, Pontano accorde une place significative à l'importance qu'il attribue à cette valeur morale pour la bonne santé de l'institution matrimoniale. Le troisième livre du traité, consacré entièrement à la question de l'obéissance domestique, contient notamment sept chapitres sur la vie conjugale et les rapports entre les époux. Il sera utile, pour la démonstration ultérieure sur l'œuvre élégiaque, de résumer rapidement ici l'essentiel de son propos dans ces chapitres en prose, afin de montrer quelle réflexion morale sur l'institution du mariage accompagne le traitement du même sujet, souvent dans le même esprit, à travers le *De Amore Conjugali*.

Lorsque les hommes entrent dans une relation conjugale, ils le font principalement, selon Pontano, sous le dictat de la « raison ». En imposant de saines limites aux pulsions du désir

⁴ Voir à ce propos le chapitre d'introduction, « Testi e contesti », dans C. Corfiati, *Una disputa umanistica de amore. Guiniforte Barzizza e Giovanni Pontano da Bergamo*, Messina, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2008, p. 9-45.

⁵ Sur cette « partition des droits » qui relève de l'accord arrêté entre la famille de la jeune fille et son mari, voir infra, p. 9 et les notes 52 et 53.

⁶ J. Haig Gaisser, *Catullus*, Londres, Wiley-Blackwell, 2009, p. 106: « The girls emphasize the relation of mother and daughter, the youths the male business of marriage contracts agreed on by fathers and prospective husbands. » M. Bretin-Chabrol, « Vigne mariée ou fleur coupée », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 3, 2012 : « La mention de la dot, dans la strophe conclusive (v. 65), vient compléter le tableau d'un mariage envisagé dans sa dimension institutionnelle. »

⁷ *Joannis Joviani Pontani De Obedientia*, Naples, 1490 (Hain-Copinger 13257). Nous citons ce traité d'après l'édition de Bâle, *Joannis Joviani Pontani viri in philosophia, in civilibus et militaribus virtutibus summi opera, a mendis expurgata, et in quatuor Tomos digesta*, t. 1, Bâle, Henri Petri, 1556, p. 57-69.

⁸ Voir sur ces épisodes l'introduction qu'E. Pontieri attache à son édition de Camillo Porzio, *La congiura de' baroni del Regno di Napoli contra il re Ferdinando primo*, Napoli, Edizione scientifiche italiane, 1958, p. xli et suiv. ainsi que C. Finzi, *Re, baroni, popolo. La politica di Giovanni Pontano*, Rimini, Il Cerchio, 2004.

⁹ *De Obedientia*, V, 7.

chânel, la raison sert à tempérer les exubérances de la volupté. Seule cette contrainte salutaire permet à l'homme de poursuivre le chemin de la vertu : *quo remoto frustra omnis noster ad virtutem conatus est*¹⁰. Si le désir (*appetitus*) constitue un trait naturel commun aux hommes et aux animaux, le bénéfice de la raison réside dans le fait qu'elle interdit aux premiers de suivre la voie de la promiscuité bestiale. C'est aussi, suggère Pontano, la raison pour laquelle le mariage demeure, parmi les comportements divers de l'être humain, une pratique universellement louée. Guide et maîtresse des lois du mariage dès leur origine, la raison rassemble en effet, sous l'égide de la coutume matrimoniale, une variété remarquable de peuples et de nations. Car même si les lois concernant les unions conjugales ne sont pas partout identiques -certains peuples permettant aux hommes de prendre une seule épouse, d'autres leur accordant le droit d'en posséder plusieurs-, aucun ne tolère que les femmes soient la propriété de tous les hommes sans distinction ni limite¹¹. Lorsque la pudeur cède la place à l'indifférence grossière, la fidélité conjugale, principal lien cohésif de la vie civile¹², sombre dans les turpitudes des appétits dérégés. C'est bien cette règle morale qui constitue, selon Pontano, l'un des premiers fondements de la coexistence paisible en société.

Il s'ensuit que l'unité familiale, consistant ainsi en l'homme, la femme et leurs enfants, réside au cœur de toute formation civile et sociale. Selon l'humaniste napolitain, ce principe de fidélité est tellement fort que souvent les hommes mécontents du mariage, auxquels la loi n'accorde pas le droit de répudier leurs épouses, se trouvent contraints, pour les délaisser, de quitter entièrement la ville et la région¹³. Reconnaître ses propres enfants devient alors le premier stade d'un processus naturel, tout aussi essentiel que celui de la culture de la terre, qui conduit les hommes à bien vouloir élever et former leur progéniture.

*Nam cum primum ac maximum civitatis vinculum sit domestica conjunctio, ipsa autem existat ex viro, uxore, et liberis : quatenam fuerit ista conjunctio, socia pignorum, quam et aves certam habent, si liberos, progeniemque nemo suam noverit ? Nam ut appetitus propria est procreatio, si rationis proprium est prolem nosse, illamque tollere atque informare. At melius fortasse civitates ipsae sibi constarent, stabilioresque earum res essent, si quicumque nascerentur, nostros eos liberos opinemur...*¹⁴

L'insertion civile de l'homme et de ses descendants dépend toujours, rappelle l'auteur, de la légitimité sociale de l'union matrimoniale qui en constitue la base¹⁵. Aussi perçoit-il un élément de propriété personnelle dans l'enfant qui naît de son accouplement avec une femme¹⁶. Le mariage est donc à la fois légitime et parfaitement naturel à l'espèce humaine, car la loi de l'union matrimoniale, véritable épice de la formation civile, procède de ce rapport intime d'appartenance et de possession. Pontano accorde une importance considérable à cette perspective des hommes. Il n'hésite pas à suggérer que l'institution matrimoniale existe principalement pour répondre à la nécessité, absolue et essentielle au bon ordre civil, d'affirmer que la progéniture d'un homme lui appartient de façon certaine. Ce principe fondamental à

¹⁰ *De Obedientia* III, 1.

¹¹ *De Obedientia*, III, 1 : « *Nam etsi non apud omnes nationes eadem sit conjugiorum lex, cum hic unam tantum uxorem, alibi plures habere sit permissum, nulla tamen gens adeo barbara et fera est, apud quam omnis concubitus sit permissus. Quo magis damnanda est illorum opinio, qui optimum esse arbitrati sunt, ac civitatibus maxime conducere, si mulieres communes essent...* ».

¹² *De Obedientia*, III, 1 : « *Nam cum primum ac maximum civitatis vinculum sit domestica conjunctio...* ».

¹³ *De Obedientia*, III, 4 : « *Hoc est causae, cur quidam relictis uxoribus, quas repudiare nunc leges non sinant, ad externas urbes demigraverunt* ».

¹⁴ *De Obedientia*, III, 1 : « *Car puisque le premier, et le plus grand, lien de la cité est l'union domestique, celle qui consiste en l'homme, l'épouse et les enfants. Que serait alors cette union, cette alliance des enfants que même les oiseaux ont bien forte, si personne ne reconnaissait sa progéniture, ses descendants ? Car de même que la procréation est le propre du désir, de même le propre de la raison est de reconnaître sa progéniture, de l'élever et de la former.* ».

¹⁵ *De Obedientia*, III, 1 : « *...male cum genere humano actum fuerit, si domesticae praesertim conjunctionis, quod initium civitatis est, in falsis opinionibus jacta sunt fundamenta, nihilque nec certum unquam, nec proprium singuli haberemus, quod appetitiones, actionesque assequerentur nostrae* ».

¹⁶ *De Obedientia*, III, 1 : « *...aut si quicquid illa pepererit, quam primi cognoverimus, nostrum esse ducamus* ».

l'identité de l'homme au sein du foyer domestique et de la société civile, détermine aussi chez Pontano la subordination essentielle de l'épouse à son mari.

La soumission de la femme mariée à son époux, dans cette vision de l'humaniste, s'avère tellement absolue que le rapport de l'épouse à son mari en vient à ressembler curieusement, sous certains aspects, à celui de la jeune fille à son père géniteur. Sur ce thème, Pontano évoque le principe ancien du mariage « par coemption » (*coemptio*), selon lequel la femme entre dans la maison et sous les droits (*manus*) de son mari dont elle possède désormais un statut de fille (*filiarum loco*) tout en acceptant le titre de *materfamilias* au sein de la maisonnée¹⁷. Prenant acte des conditions dictées par l'autorité de l'homme et *paterfamilias* au sein de cette institution antique¹⁸, Pontano souligne tout particulièrement l'obéissance féminine, notant que l'épouse est inférieure à l'époux « selon la nature et les lois » et que l'homme détient le droit et le pouvoir (*jus potestasque*) de veiller sur la bonne conduite de sa femme :

*Cum autem ex viro constet et uxore, sitque uxor in re praesertim domestica (in alienam enim consessit domum) viro suo inferior et propter naturae excellentiam, et propter leges, quae hoc jubent, erit maritis jus potestasque praecipienda uxoris*¹⁹.

Selon Pontano, l'austérité des mœurs conjugales de la Rome républicaine devrait constituer toujours le modèle des foyers familiaux. Il affirme aussi que si les femmes ne transgressaient jamais la sainte loi du lit matrimonial, les hommes sages n'hésiteraient jamais à prendre une épouse et n'envieraient désormais plus aux célibataires leur « bonne fortune » de solitaires sereins²⁰. La désobéissance, surtout féminine, constitue selon l'humaniste la principale source des rixes et des malheurs qui entravent la vie conjugale. Pontano voit notamment la source ultime de cette désobéissance dans le « désir » (*appetitus*) féminin, cause de nombreux malentendus et même de disputes domestiques²¹. En revanche, l'épouse qui suivra la voie de l'obéissance sera une femme honnête, qui se montrera respectueuse des « lois » de l'union conjugale²². Cette loi du comportement féminin, fondée sur le principe de l'obéissance, fera d'elle une épouse pudique, amoureuse de son mari et parcimonieuse dans les dépenses du bien domestique²³.

Dans la vie privée, à l'intérieur de la maison, l'épouse participe aux loisirs et aux labeurs de la vie domestique et conjugale. Loin de mener une existence dépourvue de travaux et de peines, elle porte avec son mari les obligations et les tâches du foyer familial²⁴. À cet endroit, l'humaniste vante l'excellence de sa propre épouse, Adriana, citant un distique des vers élégiaques qu'il rédigea en son honneur²⁵. Il incombe aussi à l'épouse de faire augmenter l'amour qui renforce le

¹⁷ *De Obedientia*, III, 2 : « *Et hae quidem nuptiae per coemptionem dicebantur, quod vir, uxorque mutuis sese interrogationibus assensionibusque coemissent, erantque uxores matresfamilias viris suis filiarum loco* ».

¹⁸ Sur ce principe fort ancien de la *coemptio* dans l'institution matrimoniale romaine, voir notamment S. Treggiari, *Roman Marriage : Justi Conjuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, Cambridge UP, 1991, p. 25-28 ; K. Hersch, *The Roman Wedding. Ritual and Meaning in Antiquity*, Cambridge UP, 2010, p. 23-24 ; G. Schieman, « *Coemptio* », dans *Brill's New Pauly*, Antiquity volumes, éd. par H. Cancik et H. Schneider ; éd. anglaise par C. F. Salazar, Classical Tradition volumes éd. par M. Landfester, éd. anglaise par F. G. Gentry. Consulté en ligne le 23 février 2022. http://dx.doi.org.proxy1.lib.uwo.ca/10.1163/1574-9347_bnp_e302820.

¹⁹ *De Obedientia*, III, 2 : « *Puisque, toutefois, (le couple marié) consiste en un mari et une épouse, et que dans la sphère domestique notamment, l'épouse, ayant pris place dans une maison autre que la sienne, est inférieure à son mari à la fois selon l'excellence de la Nature et selon les lois civiles qui l'ordonnent ainsi, les maris détiendront le droit et le pouvoir de veiller sur la bonne conduite de leurs épouses.* »

²⁰ *De Obedientia*, III, 2 : « *Quae si utilibus et honestis illorum praeceptis parerent semper, et genialis tori legibus adversari nollent, nunquam sapientes quidam viri de ducenda uxore dubitassent, nec fortunatum putassent illam non habere* ».

²¹ *De Obedientia*, III, 3 : « *Quae nam pax in illa esse domo potest, in qua mulieris dominetur appetitus* ».

²² *De Obedientia*, III, 3 : « *Probam igitur uxorem, conjugique serventem leges, una maxime et efficiet, et perficiet obedientia* ».

²³ *De Obedientia*, III, 3 : « *Haec enim et pudicam, et amantem viri sui, et rerum parcam familiarium reddet* ».

²⁴ *De Obedientia*, III, 3 : « *Neque enim in sociam domesticarum rerum lecta est uxor, ut laboris ac periculi, sine quibus nullum esse vitae genus potest, expers vivat, cum ad labores non minus, quam ad voluptates ducta videatur, quae prolis causa ducta est* ».

²⁵ *De Obedientia*, III, 2 : « *Quamobrem et nos recte fortasse laudasse Adrianam nostram videri possumus, cum diximus : 'In partemque venis nostrorum sponte laborum, / Remque domi, et natos qua licet arte juvas* ».

lien conjugal. Pontano énumère des exemples de femmes légendaires et mythiques, telles Pénélope, Laodamie, Alceste et Evadné, dont l'amour, la fidélité et l'obéissance conjugale les conduisirent à aimer leur mari même longtemps après le décès de celui-ci. Il cite aussi l'exemple de sa propre mère, qui, ayant perdu son époux à un jeune âge, suscita l'admiration par sa fidélité de veuve vertueuse :

Igitur si ficta, tantam afferunt legentibus admirationem, quantis prosequenda sunt laudibus vera ? Mater mea annos nata quatuor et viginti virum amisit, quem mortuum tanta fide, desiderioque prosecuta est, ut rarissimum aliis raebuerit exemplum et obedientiae in vivos, et desiderii in amissos conjuges²⁶.

Cette remarquable fidélité de veuve constitue selon l'humaniste la preuve ultime de l'obéissance conjugale, garantie essentielle de la bonne entente à l'intérieur de l'union matrimoniale²⁷. Une telle constance du côté de l'épouse, augmente aussi l'affection du mari. L'obéissance crée en effet un lien éternel, que même la mort ne saurait briser²⁸. Pontano énumère les divers signes de l'amour véritable du côté de l'épouse : elle aime les enfants qu'elle conçoit de lui, veille attentivement aux affaires de la maison, met les besoins de son mari avant ceux de ses proches familiaux, s'inquiète de lui dans son absence, le soigne lorsqu'il est malade et ne cherche aucune querelle à l'intérieur de la maison ou parmi les familiers.²⁹

Un des principaux bonheurs de l'obéissance conjugale réside dans le fait qu'elle protège le couple marié contre les ravages dévastateurs de la jalousie amoureuse. Pontano consacre un chapitre entier à ce sujet³⁰, menant une réflexion sur la bonne manière d'éviter le soupçon et la jalousie, véritable maladie qui empoisonne souvent l'amour. Sa description des effets de la jalousie n'est pas sans ressembler à celle qui apparaît parfois chez les poètes élégiaques³¹. Il détaille les symptômes physiques et mentaux d'une affliction qui, puisant son origine dans l'amour sincère, conduit ses victimes jusqu'à une sorte d'aliénation troublante :

... quae sollicitudo quanquam multarum in se habeat discordiarum semina, raroque gratia in illa esse domo potest, in qua radices altiores egerit, origo tamen eius ab amore est, qui metu ac suspitione victus, diffidensque ac pavitans, et nunc dolore, nunc ira percitus, mentem adeo perturbat, et animum concutit, ut eius ferri vix possit impotentia. Quocirca fugiendus est is animi morbus, et sollicitudinis lena perturbatio : quae ubi vehementior est, quamproximo accedit ad insaniam³².

À cette description des effets funestes de l'inquiétude qui déstabilise souvent le noyau familial, Pontano ajoute qu'il a connu plusieurs femmes remarquables pour leur prudence et pour la sagesse de leurs jugements modérés. Celles-ci se sont distinguées non seulement dans la bonne gestion d'un ordre domestique, mais aussi dans le gouvernement juste et équitable de grands

²⁶ *De Obedientia*, III, 4 : « Si, alors, les exemples fictifs suscitent une telle admiration chez les lecteurs, quels éloges devrait-on accorder aux véritables ? A l'âge de vingt-quatre ans, ma mère perdit son mari. Envers cet homme mort elle fit preuve d'une fidélité et d'un manque tels, qu'elle offrit aux autres femmes un exemple rarissime d'obéissance à l'égard des époux vivants, de regret à l'égard des défunts ».

²⁷ *De Obedientia*, III, 4 : « ... si velimus considerare, cur quaedam amissis conjugibus viduae sponte manserint, inveniemus causam ab obedientia profectam esse ».

²⁸ *De Obedientia*, III, 4 : « Nam cum ipsae virorum animos, dum illi viverent, neque offendere, neque voluntati eorum adversari minimum quidem vellent, hinc virorum in ipsas amor tantas sibi cepit vires atque auctus, ut mutuam postea benevolentiam ne mors potuerit vincere, aut conceptis verbis datae semel fidei abolere memoriam ».

²⁹ *De Obedientia*, III, 5.

³⁰ *De Obedientia*, III, 6 : « *De zelotypia cavenda* ».

³¹ Ovide, *Art d'aimer*, II, 721-736.

³² *De Obedientia*, III, 6 : « Bien que cette inquiétude contienne en elle les germes de maintes discordes, et que la paix ne puisse régner que rarement dans une maison où elle aurait jeté des racines profondes, elle puise cependant son origine dans l'amour qui, vaincu par la crainte ou par le soupçon, méfiant et craintif, agité tantôt par la douleur, tantôt par la colère, perturbe l'esprit et secoue l'âme à tel point que cet état d'impuissance devient insupportable. Voilà pourquoi il convient de fuir cette maladie de l'âme, cet émoi complet d'une inquiétude qui, lorsqu'elle devient véhémente, s'approche même de la folie. »

peuples³³. En tempérant ainsi la portée misogyne de ses remarques sur la « mollesse » féminine, Pontano souligne une nouvelle fois la composante rationnelle qui réside au fond de tout bonheur domestique et familial. Cet avertissement sur la sagesse féminine souligne aussi la haute importance qu'il accorde à la bonne entente familiale et domestique, dans sa réflexion étendue sur l'« obéissance » comme valeur primordiale au sein d'une cité bien gouvernée.

Tel est donc l'univers éthique du mariage et de la vie familiale, qui se profile sous le calame de Pontano à l'époque même où il écrit des élégies destinées à paraître dans le *De Amore Conjugali*. La lecture de ces chapitres de son œuvre en prose montre que selon l'humaniste, l'harmonie matrimoniale revêt une importance singulière pour le maintien de l'ordre civil. Dans une mesure non négligeable, cette vision éthique de l'amour conjugal, qui la situe fermement au centre des enjeux de la vie sociale, conditionne l'usage qu'il fait des motifs et expressions rencontrés dans le poème 62 de Catulle.

CATULLE 62

Le poème 62 de Catulle donne un aperçu particulier des festivités nuptiales dans Rome à l'époque de la République.³⁴ Ce texte fragmentaire consiste en un dialogue chanté, selon la tradition du *carmen amoebaeum* hérité de sources grecques (Sapho frs. 59, 94, 95, 97 ; Théocrite, *Idylles* V, 8), entre des jeunes gens et des jeunes filles qui attendent l'arrivée de la *nova nupta*. Plusieurs lacunes dans le poème préservé de Catulle et la rareté de témoins antérieurs empêchent de reconstruire avec exactitude, à partir de ce seul exemple, le modèle générique de la poésie de circonstance qu'il préserve.³⁵ Il s'agit, plus précisément, d'un concours de chant entre les jeunes gens et les jeunes filles, dont la structure même, la teneur des propos de part et d'autre, et le ton, permettent de deviner le résultat inévitable³⁶. Le nombre supérieur de vers accordés aux jeunes gens dans la seconde moitié du poème suggère en effet qu'ils remportent la victoire sur leurs adversaires féminins. En donnant ainsi raison aux jeunes gens, le poète adopte la perspective masculine qui souligne avec enthousiasme les bienfaits et les plaisirs du mariage, alors que les jeunes filles soutiennent le parti contraire, celui qui fait valoir l'honneur de la virginité³⁷.

Au début de leur chant, les jeunes filles dénoncent Hesperus, le plus cruel des astres³⁸, qui arrache la jeune vierge aux bras de sa mère afin de la livrer aux ardeurs sensuelles d'un jeune homme. Plus loin, une répétition lexicale souligne chez Catulle la douleur poignante de cet arrachement :

*Qui natam possis complexu avellere matris,
Complexu matris retinentem avellere natam*

³³ De Obedientia, III, 6 : « Ad haec multas ipsi et legimus, et audivimus, et cognovimus matronas singulari moderatione, summaque prudentia, quae non domus tantum, domesticaeque concordiae studiosae fuerint, sed magnos populos moderarentur praecipua cum aequabilitate et moderatione ».

³⁴ Sur ce thème, on consultera avec fruit le chapitre 5 de la monographie de S. Laigneau, *La femme et l'amour chez Catulle et les Élégiques augustéens*, Bruxelles, Latomus/Revue d'Études Latines, 1999, p. 208-272 : « Le Statut de la matrone romaine ».

³⁵ Voir notamment, sur ce problème bien connu, la mise à point récente de C.A. Faraone, « Stationary Epithalamia in Hexameters ? The Evidence from Sappho, Theocritus, and Catullus », *American Journal of Philology*, 141, 3, automne 2020, p. 336-344; E. Fraenkel, « Vesper adest », *Journal of Roman Studies*, 45, 1-2, 1955, p. 1-8.

³⁶ Sur la structure et les thématiques principales du poème de Catulle, voir M. Bretin-Chabrol, « Vigne mariée ou fleur coupée », *Cahiers « Mondes anciens »*, art cit., *passim*. Aussi S. Commager, « The Structure of Catullus 62 », *Eranos*, 81, 1983, p. 21-33 ; G. Pennisi, « C. Valerii Catulli, Epithalamium Carmen LXII », *Studi latini e italiani*, 6, 1995, p. 45-62.

³⁷ K. Quinn, *Catullus. An Interpretation*, Londres, B.T. Batsford, 1972, p. 261 : « The young girls' horror of marriage is as urbanely exaggerated as the lusty realism of the young men. »

³⁸ D.A. Kidd, « Hesperus and Catullus LXII », *Latomus*, 33, 1974, p. 29. Voir aussi les remarques de S. Laigneau, *La femme et l'amour chez Catulle et les Élégiques augustéens*, op. cit., p. 212.

*Et juveni ardenti castam donare puellam*³⁹.

Toujours évoqué dans son rapport de contraste avec la chasteté et l'innocence de la jeune fille nubile (61, 57 *floridam puellulam*), le jeune homme ardent ou « sauvage » (61, 57 *juvenis ferus*) est toujours présent dans les chants catulliens sur le mariage. Il possède notamment les qualités de la vigueur militaire, de la force impétueuse que le chœur féminin compare à la violence débridée des soldats qui entrent brutalement dans une ville conquise⁴⁰. Or, malgré les protestations farouches qui émanent du chœur des jeunes filles, l'« ardeur » du *juvenis* constitue ici un attribut résolument positif, selon la perspective catullienne, de l'apport masculin à la relation conjugale. C'est aussi le manque d'une telle ardeur qui contribue aux dérèglements familiaux évoqués par la porte de la maison qui prend la parole dans le poème 67⁴¹. La tradition latine de l'épithalame suit généralement Catulle quant à cette indication positive de l'ardeur masculine⁴². Stace, à titre d'exemple, dans le célèbre épithalame de Violentilla et de Stella, évoque les ardeurs à peine réprimées du jeune époux⁴³.

L'intérêt du poème de Stace réside dans le fait qu'il évoque un autre registre de l'ardeur amoureuse, auquel le chant matrimonial impose un terme définitif. Il s'agit bien sûr du désir toujours frustré de *l'amator exclusus*, héros de la scène du *paraclausithyron* dans la poésie augustéenne, personnage souvent associé à l'élégie érotique⁴⁴. Selon Stace, le poète souffrant (Stella) a désormais le droit de franchir le seuil de la chambre de celle qu'il aime :

*Pone, o dulcis, suspiria, vates,
Pone : tua est. Licet expositum per limen aperto
Ire redire gradu : iam nusquam janitor aut lex
Aut pudor*⁴⁵.

La référence à la « loi » (*lex*) constitue ici l'écho de quelques textes élégiaques de l'époque d'Auguste, dans lesquels l'amant élégiaque déplorait les rigueurs des lois « juliennes » sur le mariage et contre l'adultère (17-18 av. J.C.)⁴⁶. Seul le mariage permet à l'homme de lever les contraintes d'ordre moral qui pèsent sur lui, et de pénétrer l'enceinte de la maison, voire de la chambre nuptiale. Les jeunes célibataires que sont les poètes élégiaques antiques poursuivent des amours marginales, souvent vénales, dans ce que P. Veyne a nommé un « demi-monde » situé à

³⁹ Catulle, 62, 21-23 : « Tu peux arracher une fille des bras de sa mère, arracher des bras d'une mère sa fille qui la retient, et livrer à un jeune homme ardent une chaste vierge ». (Traduction G. Lafaye, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 48).

⁴⁰ Cette ardeur militaire, trait de la conquête sensuelle masculine, constitue un trait traditionnel que l'on trouve souvent dans les épithalames latins de la Renaissance. Comparer sous cet aspect le long poème de Giovan Battista Giraldi Cinthio, composé en l'honneur des noces somptueuses, célébrées à Ferrare en 1538, de Françoise Bucyron et du médecin humaniste Johannes Sinapius, dans *Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis Herculis Vita*, Bâle, Michael Isingrin, 1539.

⁴¹ Dans ce poème en effet, la porte suggère, aux vers 25-29, que l'impuissance du jeune aurait conduit le beau-père à partager le lit de sa bru.

⁴² Voir pourtant, sur ce point, les observations de S. Treggiari, *Roman Marriage : Justi Conjuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, op. cit. p. 107 : « There were, however, two schools of thought on the degree of violence to be used on the wedding-night. Since authoritative male opinion held that girls were precociously passionate, there were grounds for the view that a bridegroom should overpower his bride, since her reluctance was mere pretence. But there is a strong literary tradition about the trauma of marriage for a virgin that may be supposed to have some roots in fact, so that we could wish to see in the literature some allusion to parents' concern to find a kind and considerate husband for their girl. »

⁴³ Stace, *Silves*, I, II : « *Ex illo quantos juvenis premat anxius ignes, / Testis ego attonitus, quanto me nocte dieque / urgentem ferat* ».

⁴⁴ F.O. Copley, *Exclusus amator. A Study in Latin Love Poetry*, Madison, 1956.

⁴⁵ Stace, *Silves*, I, II, 33-36 : « Mets fin, ô doux poète, à tes soupirs, mets-y fin : elle est à toi. Tu peux franchir le seuil, le passer et le repasser ouvertement : plus de gardien à la porte, plus de contrainte, plus de pudeur qui t'arrête. » (Traduction H.J. Isaac, Paris, Les Belles Lettres, 1961, t. 1, p. 20).

⁴⁶ F. Della Corte, « Le 'leges Juliae' e l'epigramma romana », *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, II, 30, 1, 1982, pp. 539-558.

l'extérieur de cet univers de la propriété des mœurs civiles dans la société romaine⁴⁷. Dans le contexte élégiaque, l'ardeur sexuelle du poète est condamnée à demeurer dans la rue, impuissante, face à une porte fermée, moins comme conséquence de la loi, il est vrai, qu'en raison des rigueurs de la *puella*. C'est bien à cette scène conventionnelle que fait allusion Horace, dans l'*Ode* IV, 13, lorsqu'il raille une certaine Lycé, courtisane vieillissante, de ce que les jeunes hommes ardents (*juvenes...fervidi*) ne viennent plus la nuit frapper à sa porte⁴⁸. Le poète flavien annonce ainsi au jeune homme à marier la fin d'une vie déréglée de célibataire en évoquant l'une des scènes traditionnelles de l'élégie érotique romaine. Quant à la ferveur martiale associée à l'ardeur érotique, les Élégiaques en font, eux aussi, un motif central de leur poésie, celui notamment de la *militia amoris*, qui permet à Properce, à titre d'exemple, de se comparer au « Sauvage Hector »⁴⁹.

À cette première plainte de la part des jeunes filles dans le poème 62 de Catulle, les jeunes gens réagissent vivement. Ils déclarent qu'au contraire, de tous les dieux, Hespérus est le plus aimable, le plus clément et bénéfique : *Hespero, qui caelo luget jocundior ignis* ?⁵⁰ Il est agréable, surtout, en ce qu'il approuve les intentions matrimoniales déjà arrêtées entre les deux parties. Ainsi, les vers 27-29 du même poème montrent que la présence de l'astre rend légitime l'accord avant le mariage entre le futur époux et les parents (surtout le père) de la jeune fille :

*Qui desponsa tua firmes conubia flamma,
Quae pepigere viri, pepigerunt ante parentes
Nec junxere prius qua se tuus extulit ardor*⁵¹.

Ici, l'emploi du terme *desponsa* constitue une référence explicite au contrat de mariage qui réside au cœur de la coutume latine des fiançailles appelée *sponsalia*⁵². Servius Sulpicius décrit les termes de cette coutume ancienne, dans une citation préservée chez Aulu-Gelle :

*Qui uxorem, inquit, ducturus erat, ab eo unde ducenda erat stipulabatur, eam in matrimonium datum iri. Qui ducturus erat, itidem spondebat. Is contractus stipulationum sponsionumque dicebatur sponsalia. Tunc, quae promissa erat 'sponsa' appellabatur, qui sponderat ducturum, sponsus*⁵³.

Dans cette formulation de Servius Sulpicius, le rôle dominant des figures masculines transparaît sans ambiguïté : donnée par son père selon le contrat mis en place entre les deux partis, la jeune *sponsa* est confiée au *sponsus*, ici présenté comme l'homologue du père. Tite-Live préserve l'anecdote célèbre d'un cas où cette tractation masculine suscite l'indignation d'une mère, notamment d'Aemilia, l'épouse de Scipion l'Africain qui, sans la consulter, donna leur fille cadette en mariage à Tibérius Gracchus⁵⁴. Chez Catulle, la figure de la mère apparaît toujours. Le participe accusatif *retinentem* au vers 22 suggère, ici aussi, quelque résistance maternelle de caractère sans doute cérémoniel⁵⁵. Il s'agit là d'un motif récurrent dans le traitement du thème

⁴⁷ P. Veyne, *L'élégie érotique romaine. L'amour, la poésie et l'Occident*, Paris, Seuil, 1983, p. 22.

⁴⁸ Horace, *Odes*, IV, 13, 26-28 : « ...possent ut juvenes visere fervidi / multo non sine risu / dilapsam in cineres facem ».

⁴⁹ Properce, *Élégies*, III, 22, 34 : « hic ego Pelides, hic ferus Hector ego ».

⁵⁰ Catulle, 62, 26 : « Hespérus, parmi les astres dont les feux éclairent le ciel en est-il un plus aimable que toi ? » (Traduction G. Lafaye, p. 48).

⁵¹ Catulle, 62, 27-29 : « Tu scelles de ta flamme les accords des époux préparés à l'avance par leurs pères, préparés par leurs mères, mais qui ne les unissent qu'après l'apparition de ta lumière ardente. » (Traduction G. Lafaye, p. 48).

⁵² K. Hersch, *The Roman Wedding. Ritual and Meaning in Antiquity*, Cambridge UP, p. 39-43.

⁵³ Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, IV, 4, 2 : « Celui qui allait prendre femme obtenait par stipulation de celui qui devait la donner, la promesse de la lui donner ; quant à lui, il s'engageait de même par *sponsio*. Ce contrat par *stipulatio* et *sponsio* s'appelait *sponsalia*. Alors, celle qui avait été promise était dite *sponsa*, fiancée ; celui qui avait promis de l'épouser, *sponsus*. » (Traduction R. Marache, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, p. 197).

⁵⁴ Tite-Live, XXXVIII, 57.

⁵⁵ Ainsi Festus, *De verborum significatione*, éd. K.O. Müller, Hildesheim, Olms, 1975, p. 364 : « ...rapi simulator virgo ex gremio matris, aut, si ea non est, ex proxima necessitudine, cum ad virum traditur, quod videlicet ea res feliciter Romulo cessit ». Pour de possibles sources littéraires de cette référence à la timidité féminine, consulter E.S. Stigers, « Retreat from the Male : Catullus 62 and Sappho's Erotic Flowers », *Ramus*, 6, 1977, p. 83-102.

matrimonial dans la littérature latine ancienne, comme en témoigne la célèbre narration ovidienne de l'enlèvement des Sabines, premier « mariage » romain⁵⁶. Or, ce qui concerne le poète, c'est bien la situation et l'attitude de la mariée elle-même.

La question des devoirs de la jeune fille, à l'égard de ses parents qui la donnent et de son mari qui la reçoit, occupe les 18 derniers vers du poème 62, prononcés par les jeunes gens selon la plupart des éditeurs⁵⁷. Ceux-ci répondent d'abord à la plainte des jeunes filles, qui soutiennent que perdre sa virginité est un malheur et même un risque dangereux (v. 45 et suivants). Ils s'adressent ensuite à la *nova nupta*, lui conseillant de ne pas se montrer trop farouche, de bien vouloir se soumettre complaisamment aux désirs, désormais légitimes, de son mari :

*Et tu nei pugna cum tali conjuge, virgo.
Non aequom est pugnare, pater cui tradidit ipse,
Ipse pater cum matre, quibus parere necesse est*⁵⁸.

La justification de cet impératif apparaît dans le calcul concernant les droits et les obligations de la jeune fille. Sa virginité, déclare le chœur excité, ne lui appartient pas d'une manière exclusive. Au sein de l'unité familiale, la jeune fille n'a pas son mot à dire, même dans les choix qui la concernent intimement. Toujours décisive est la part accordée aux deux parents :

*Virginitas non tota tua est, ex parte parentum est,
Tertia pars patri, pars est data tertia matri,
Tertia sola tua est ; noli pugnare duobus,
Qui genero sua jura simul cum dote dederunt*⁵⁹.

Dans son commentaire de ce passage, R. Ellis note le caractère traditionnel de la division tripartite des droits, qui remonte pour le moins à la troisième *Pythique* de Pindare, aux *Suppliantes* d'Eschyle (v. 1069) ainsi qu'à Sophocle (fr. 129) et aux fragments de Pythagore (*De Caelo* I, i, 248)⁶⁰. Les accords matrimoniaux entre la famille de la jeune fille nubile et son futur époux, placent entre les mains de celui-ci les deux tiers des droits dont la jeune femme dispose sur son propre corps. Notons encore que la résonance juridique et contractuelle de ces vers conclusifs n'est pas sans évoquer une expression semblable dans le *De Officiis*, lorsque Cicéron évoque les rapports d'interdépendance liant les éléments disparates de la communauté :

*Sed quoniam, ut praeclare scriptum est a Platone, non nobis solum nati sumus ortusque nostri partem patria vindicat, partem amici ; atque, ut placet stoicis, quae in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari, homines autem hominum causa esse generatos ut ipsi inter se aliis alii prodesse possent, in hoc naturam debemus ducem sequi, communes utilitates in medium afferre mutatione officiorum, dando accipiendo, tum artibus, tum opera, tum facultatibus devincire hominum inter homines societatem*⁶¹.

⁵⁶ Ovide, *Art d'aimer*, I, 101-134.

⁵⁷ T. Goud, « Who Speaks the Final Lines ? Catullus 62: Structure and Ritual », *Phoenix*, 49, 1995, p. 23-32.

⁵⁸ Catulle, 62, 59-61: « Pour toi, ne résiste pas à un tel époux, jeune vierge. Il n'est pas juste de résister à celui qui t'a reçue de ton père lui-même, de ton père et de ta mère, à qui tu dois obéir ». (Traduction G. Lafaye, p. 49).

⁵⁹ Catulle, 62, 62-65 : « Ta virginité ne t'appartient pas tout entière à toi seule ; une part est à tes parents ; un tiers en a été donné à ton père, un tiers à ta mère ; un tiers seulement est à toi ; ne résiste pas à la double volonté de ceux qui ont remis à leur gendre leurs droits avec ta dot ». (Traduction G. Lafaye, p. 49).

⁶⁰ R. Ellis, *A Commentary on Catullus*, Oxford, Clarendon Press, 1889, p. 250. Voir aussi D.F.S. Thomson, *Catullus*, Toronto, U of T Press, 1997, p. 370 et E. Courtney, « Three Poems of Catullus : (1) Poem 62 and its Greek Background », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, 32, 1985, p. 85-88.

⁶¹ Cicéron, *De Officiis*, I, 23 : « Mais, comme l'a écrit excellemment Platon, puisque nous ne sommes pas nés seulement pour nous, qu'une part de notre existence est revendiquée par la patrie, une part par nos amis, et, suivant la pensée des stoïciens, puisque les produits de la terre sont tous créés à l'usage des hommes et que les hommes ont été engendrés pour les hommes, afin qu'eux-mêmes puissent se rendre service les uns aux autres, en cela nous devons suivre la nature comme guide, mettre en commun les intérêts de tous par l'échange des bons offices, en

Le mariage, conçu explicitement comme une institution sociale, participe de cette force cohésive solidaire qui trouve ici son expression philosophique dans un passage inspiré en partie de Platon⁶². Catulle accommode au domaine des rapports conjugaux une réflexion semblable sur le partage des biens et des labeurs ainsi que sur la responsabilité sociale. Il s'éloigne de Cicéron dans la mesure où son traitement du motif demeure spécifique au domaine des rapports familiaux, et ne comporte aucune mention d'une responsabilité qui incombe à chaque individu dès sa naissance.

Ces remarques sur le poème 62 de Catulle privilégient deux éléments qui apparaîtront de nouveau dans la poésie matrimoniale du *Quattrocento*, notamment (1) le motif du *juvenis ardens*, du jeune époux dont l'ardeur constitue un gage important de sa valeur sociale ; (2) la négociation des droits de la jeune mariée, ici distribués suivant la convention ancienne de la division tripartite des pouvoirs. Transposée sur le détail des négociations matrimoniales, cette division laisse la jeune mariée avec la partie minoritaire seulement des « droits » sur sa propre virginité ! Intégrée ainsi à la maison familiale de son époux en raison de l'accord négocié avant les noces, elle appartient désormais en quelque sorte à la propriété de cette nouvelle famille⁶³. C'est aussi ce motif de l'appartenance, de l'intégration d'une jeune femme dans la vie conjugale, qui sépare deux univers poétiques bien distincts, ceux notamment du chant matrimonial et de l'élégie érotique romaine. Alors que l'amant élégiaque, ses ardeurs frustrées, s'étend dans la rue à l'extérieur de la maison dont la porte fermée protège une jeune femme contre ses avances impudiques, l'amant marié déploie ses énergies dans le travail de la procréation et de la protection familiale.

PARTHENOPEUS

La critique a plusieurs fois souligné la place centrale qu'occupe Pontano dans la première réception de Catulle au *Quattrocento*⁶⁴. Ainsi, dans un livre fondamental, J. Haig Gaisser le situe aux premiers rangs des humanistes qui imitent les œuvres, fragmentaires et mutilés, du poète véronais⁶⁵. Moins remarquée, dans ces recherches sur la postérité d'une œuvre complexe, qui a souvent mérité de minutieuses analyses d'extraits, est la résonance du poème 62 de Catulle dans les écrits poétiques de l'humaniste originaire de l'Ombrie⁶⁶. Il est sans doute peu surprenant que Pontano se soit inspiré des célèbres propos sur le mariage qu'il a pu rencontrer dans cette pièce, car le thème du mariage, qui apparaît fréquemment dans ses vers, constitue l'une des préoccupations fondamentales de l'œuvre poétique prise dans son entier⁶⁷. Plus remarquable est le fait que le chant matrimonial de Catulle apparaît de façon récurrente chez l'humaniste et devient un véritable motif à réflexion continue.

donnant et en recevant, et tantôt par nos compétences, tantôt par notre travail, tantôt par nos ressources, resserrer le lien social des hommes entre eux. » (Traduction française de M. Testard, Paris, Les Belles Lettres, 1974, t. 1, p. 115).

⁶² Voir notamment Cicéron, *De la République*, I, VIII et Platon, *Lettres*, IX, 358a.

⁶³ Il n'est pas impossible que cette même attitude envers la jeune mariée, poussée à ses conséquences excessives, transparaisse de nouveau, dans la violence du beau-père du poème 67, qui remplace son fils impuissant dans le lit de sa bru.

⁶⁴ W. Ludwig, « Catullus renatus: Anfänge und frühe Entwicklung des catullischen Stils in der neulateinischen Dichtung », dans *Litterae Neolatinae*, Munich, Fink, 1980, p. 162-194 et, du même auteur, « The Catullan Style in Neo-Latin Poetry », *Latin Poetry and the Classical Tradition: Essays in Medieval and Renaissance Literature*, dir. P. Godman et O. Murray, Oxford UP, 1990, p. 183-197. Voir aussi les diverses contributions rassemblées dans la récente collection allemande, *Pontano und Catull*, ed. T. Baier, Tübingen, Gunter Narr, 2003.

⁶⁵ J. Haig Gaisser, *Catullus and his Renaissance Readers*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 220 et suiv. ; A. Sainati, « Il Pontano e il Catullo », dans : *Studi di letteratura latina medievale e umanistica raccolti in occasione del suo ottantacinquesimo compleanno*, Padoue, 1972, p. 61-111.

⁶⁶ Voir cependant J. Blänsdorf, « Die Variation catullischer Motive in den Hochzeitsgedichten Pontanos : *De amore conjugali* 1, 2, 3 », dans *Pontano und Catull*, p. 173-186.

⁶⁷ M. G. Morrisson situe Pontano aux débuts d'un renouveau catullien du genre de l'épithalame à partir du *Quattrocento*. Voir son article : « Some Early Humanist Epithalamia », dans P. Tuynman, G.C. Kuiper et E. Kessler, *Acta conventus neo-latini Amstelodamensis*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1979, p. 794-803.

Le recueil intitulé *Parthenopeus* (« Le Napolitain ») comporte deux livres de poésies, constitués d'élégies, d'hendécasyllabes et de quelques pièces en vers lyriques⁶⁸. Il est généralement considéré, suivant un article fondamental de C. Dionisotti⁶⁹ et l'ouvrage important d'A. Iacono⁷⁰, comme l'œuvre des premières années de l'humaniste dans l'entourage de la cour napolitaine d'Alphonse le Magnanime et de son fils Ferrante I^{er}⁷¹. Les vingt-neuf pièces en distiques élégiaques dans ce recueil contiennent en maint endroit les motifs de la tradition de l'élégie érotique romaine. Dans le même temps, l'influence de Catulle se déclare à plusieurs reprises dans les élégies comme dans les pièces en hendécasyllabes. C'est aussi ce recueil qui livre les tout premiers échos du poème 62 de Catulle chez Pontano.

Une première réminiscence du poème 62 apparaît dans le poème I, III du *Parthenopeus*. Il s'agit de l'ode en strophes saphiques intitulée *Hymnus ad noctem*⁷², que le jeune Pierre de Ronsard imitera dans ses *Odes* de 1550⁷³. Dans cet éloge de la nuit, qui associe le temps nocturne aux plaisirs de la volupté sensuelle (*voluptas*), de l'inspiration surhumaine (*genius*) et de l'amour matrimonial (*hymen*), Pontano reprend à son compte, en une langue presque identique, l'image du jeune homme ardent qui apparaît dans les deux épithalames de Catulle (61 et 62). Dès la première strophe, le poète s'adresse à la Nuit comme à la puissance qui « conduit au jeune homme hors de lui la jeune fille désirée... » :

*Nox amoris conscia, quae furenti
Ducis optatam juveni puellam...⁷⁴*

Ici, le datif *furenti...juveni* évoque les formules catulliennes *fero...juveni* et *juveni...ardenti*. Discrètement, Pontano ajoute, à cette première réminiscence sur les bons offices de la nuit, un deuxième élément qui suggère fortement la lecture attentive du poème de Catulle. L'emploi du participe adjectival *optatam* pour qualifier la jeune fille que la nuit livre aux ardeurs de son jeune amant – *ducis optatam juveni puellam* –, n'est pas sans rappeler l'usage du poète de Vérone qui déploie trois fois dans la pièce 62 des formes dérivées du verbe *optare*. Ainsi, les vers 30 – *Quid datur a divi felici optatus hora?* –, 42 – *...multae optavere puellae* – et 44 – *nullae optavere pullae* – construisent le motif central de ce chant matrimonial, celui notamment du désir qui anime les pulsions charnelles du jeune homme, mais que la jeune fille ressent aussi peut-être, *tacita mente*. Pontano affirme la primauté de ce même motif dans son hymne, lorsqu'il répète l'emploi du verbe :

*Da meis finem dea magna votis,
Et quod optamus liceat potiri...⁷⁵*

Sans reproduire le contexte matrimonial du chant amébee de Catulle, l'humaniste napolitain trouve dans l'expression latine de cette pièce une source capitale pour l'éloge de la nuit qu'il rédige en vers saphiques. Ici, l'emploi du substantif *juvenis*, et du verbe *optare*, montre en effet qu'il se rapproche de son prédécesseur antique quant à la construction thématique de l'éloge de la nuit.

⁶⁸ Nous citons les œuvres poétiques de Pontano d'après les deux éditions suivantes : (1) *Joannis Joviani Pontani Amorum libri II. De amore conjugali III. Tumulorum II... Lyrici I. Eridanorum II. Eclogae duae, Coryle et Quinquennius superioribus quatuor additae. Calpurnii Siculi eclogae VII. Aurelii Nemesiani eclogae IIII*, Venise, Alde Manuce, 1518 ; (2) *Joannis Joviani Pontani Carmina. Ecloghe, elegie, liriche*, éd. J. Oeschger, Bari, Laterza, 1948.

⁶⁹ « Juvenilia del Pontano », *Mélanges De Marinis*, Vérone, Stamperia Valdovena, 1964, p. 181-206.

⁷⁰ *Le fonti del Parthenopeus sive Amorum libri II di Giovanni Pontano*, Pubblicazioni del Dipartimento di Filologia Classica 'F. Arnaldi' dell'Università degli Studi di Napoli, Naples, 1999.

⁷¹ Voir en dernier lieu les réflexions de M. Soranzo, « Umbria pieridum cultrix (Parthenopeus I, 18) : Poetry and Identity in Giovanni Gioviano Pontano (1429-1503) », *Italian Studies*, 67, 1, 2012, p. 23-36.

⁷² *Parthenopeus*, I, 8.

⁷³ Pierre de Ronsard, *Oeuvres complètes*, Paris, Marcel Didier, 1973, t. II, p. 21-22 ; *Odes*, III, 9, « Hinne à la nuit ».

⁷⁴ *Parthenopeus*, I, 7, 1-2.

⁷⁵ *Parthenopeus*, I, 7, 29-30 : « Exauce mes vœux, grande déesse / Et donne-moi de posséder ce que je désire... ».

Ainsi donc, cette première réminiscence du poème 62 de Catulle dans le *Parthenopeus* de Pontano montre que l'humaniste, au lieu d'imiter directement, et de façon schématique, le texte ancien dans ce qu'il possède de générique, c'est-à-dire comme épithalame ou chant matrimonial, emprunte à sa source les expressions qui favorisent la célébration du temps nocturne, moment de repos, de renouveau et de volupté. D'un texte à l'autre, le rapport est davantage celui de l'emprunt contaminateur que celui d'une véritable imitation de la forme, fondée sur l'identité de circonstances ou de genres poétiques.

Une deuxième réminiscence de la figure catullienne du *juvenis ardens* apparaît dans l'élégie *Queritur de nimio et novo amore*, toujours au sein du premier livre du *Parthenopeus* (I, 19). Cette fois, Pontano annonce explicitement sa dette à Catulle avant d'évoquer à nouveau l'image du jeune époux qui, sur le seuil même du *thalamos*, brûle de désir :

*Illic nos nitidi manet aurea Musa Catulli,
Cuius adhuc etiam Lesbia in ore sonat*⁷⁶.

Dans cette pièce élégiaque, l'humaniste n'hésite pas à déployer l'expression même de la source antique qu'il affiche ouvertement, avec une déclaration de sa gratitude d'héritier inventif, reconnaissance qui s'exprime par le moyen d'une similitude. Tout comme la jeune fille nubile se montre reconnaissante envers son père pour la dot généreuse qui lui permet de trouver un parti convenable, de même Pontano apprécie la générosité de sa source catullienne :

*Cui tantum dicunt hi se debere libelli,
Quantum nec caro filia blanda patri,
Quam juveni ardenti multa cum dote maritam
Perducit cari conjugis in gremium ;
Illa suo grates persolvit laeta parenti,
Quod dederit nomen conjugis ac dominae*⁷⁷.

La construction ablatif, *multa cum dote maritam*, évoque la formule semblable qui, au vers 65 dans le poème de Catulle, occupe la même place dans l'hexamètre : *simul cum dote dederunt*. Il convient de souligner également la contamination savante de l'expression catullienne avec une séquence qui provient du *corpus tibullianum*. En effet, la formulation *cui tantum... quantum* des vers 31-32 n'est pas sans rapprocher Pontano d'une expression de Lygdamus : *Tantum cara tibi quantum nec filia matri, / Quantum nec cupido bella puella viro*⁷⁸. Puisée dans une élégie érotique évoquant les libres plaisirs de Bacchus et de Vénus, cette expression apparaît greffée au motif catullien du jeune homme ardent à l'époque de son mariage.

Ces deux exemples de l'inventivité poétique, chez l'auteur du *Parthenopeus*, montrent que son emploi des textes antiques relève, à ce stade de sa carrière, d'une pratique de l'imitation stylistique. Pour le moment, l'humaniste napolitain utilise le poème 62 de Catulle comme une source, et non proprement comme un modèle. Rien, dans ces jeux de l'emprunt et de la reformulation, ne suggère quelque adhésion de principe à l'idée de la partition des droits, qui apparaît aux vers 62-65 du chant amébé de Catulle opposant les jeunes filles aux jeunes gens. Les vers du *Parthenopeus* ne donnent pas voix, non plus, aux convictions qui amènent Pontano à situer au centre du *De Obedientia* ses réflexions sur les fondements sociaux du mariage et les obligations des deux époux. Humaniste pleinement conscient de la difficulté de sa tâche et des

⁷⁶ *Parthenopeus*, I, 19, 29-30 : « Là-bas m'attend la Muse dorée du splendide Catulle, / Dans la bouche duquel le nom de Lesbie résonne encore ».

⁷⁷ *Parthenopeus*, I, 19, 31-36 : « Ces livres disent qu'ils lui sont redevables autant et plus / Que l'est une tendre jeune fille à son père chéri, / Qui la confie avec grande dot à un jeune homme ardent, en épouse / Qu'il conduit jusque dans les bras d'un époux bien-aimé ; / Toute joyeuse, elle témoigne de sa reconnaissance à son père, / Parce qu'il lui aura donné le nom d'épouse et de maîtresse ».

⁷⁸ Tibulle 3, 21-22.

longueurs de l'apprentissage, il se contente de s'appropriier la langue de Catulle, l'écartant de son contexte générique, bien avant d'inventer ses propres chants matrimoniaux.

DE AMORE CONJUGALI, I, 4

Le *De Amore Conjugali* est le recueil d'élégies en trois livres que Pontano composa entre les préparations de son mariage avec Adriana Sassone le 1^{er} février 1461 et la mort de son épouse presque trente ans plus tard, en 1490⁷⁹. Une séquence importante de trois pièces, dont l'ensemble constitue l'épithalame du couple Pontano, ouvre le recueil⁸⁰. A la fin du troisième livre, deux épithalames, chantés en l'honneur de leurs filles, Eugenia et Aurelia, clôturent la collection. Dans cette disposition du recueil, une certaine symétrie, frappante quant au placement des épithalames, souligne l'importance thématique du cycle générationnel⁸¹. L'insistance forte sur l'activité reproductive de l'homme, qui s'inscrit dans le grand mouvement du cycle naturel et constitue l'un des principes organisateurs de la société civile, révèle la préoccupation fondamentale du poète méridional. Ce recueil d'élégies prolonge le chant d'appartenance napolitaine qu'est le *Parthenopeus*, en cherchant à décrire le mariage harmonieux des institutions culturelles héritées de l'humanisme civil et des richesses foisonnantes d'une Nature qui s'impose constamment à l'imaginaire⁸². C'est bien ce rapprochement harmonieux, qui dépasse largement le cadre strictement familial, que Pontano soutient tout au long du recueil en tressant ensemble les thématiques, parallèles et complémentaires, de la fertilité naturelle et végétale – le motif du jardin foisonnant mais bien soigné – et de la vie familiale.

Au début de la troisième élégie du premier livre, Pontano chante sur le mode impératif l'arrivée de Hesperus, dont la présence anticipée préoccupait différemment les jeunes filles et les jeunes gens dans le poème LXII de Catulle. Dès le premier distique, le poète impatient implore l'étoile du soir de se lever et de faire apparaître à sa suite la lumière matinale :

*Exorere optatumque viro optatumque puellae,
Et gratum thalamis, Hespere, tolle jubar...*⁸³

Il ne suffit pas de l'emploi du vocatif dans le pentamètre pour confirmer le lien avec le poème de Catulle, même si la forme identique (*Hespere*) y apparaît trois fois. Plus suggestive est la rencontre, au sein d'un même distique, du vocatif avec le double emploi du participe *optatum* désignant le souhait commun des deux époux, combinaison particulière à la source catullienne. Ce même début d'élégie introduit également la figure ancienne du jeune homme ardent (*cupidus vir*) et de la jeune fille craintive :

⁷⁹ Pour une présentation générale de ce recueil, voir notamment L. Monti Sabia, « Un canzoniere per una moglie : realtà e poesia nel *De Amore Conjugali* », dans *La poesia umanistica latina in distici elegiaci, Atti del Convegno Internazionale, Assisi, 15-17 maggio 1998*, Assisi, Accademia Properziana del Subasio, 1999, p. 23-65 ; W.-W. Ehlers, « Liebes-, Lebens-, Ehepartner. Pontanos *Amores Conjugales* », *Mittelalterliche Jahrbuch*, 35, 2000, p. 81-99 ; P. Nespoulos, « Giovanni Pontano, poète de l'amour conjugal » dans : J. Ijsewijn/ E. Kessler (dirs.), *Acta conventus Neo-Latini Lovaniensis 1971*, Leuven/Munich, 1973, p. 437-443 ; G. Senatore, « Giovanni Pontano, poeta della famiglia », *Archivio storico per le province napoletane*, 64, 1939, p. 5-24.

⁸⁰ Il s'agit des poèmes I, 1 « *Elegiam alloquitur* » ; I, 2 « *Carmen nuptiale, tibicen alloquitur* » et I, 3 « *Carmen nuptiale. Hesperum alloquitur* ».

⁸¹ Voir à ce sujet notre article, « *Culta puella* : cycle générationnel et cycle naturel dans le *De Amore Conjugali* de Giovanni Pontano », dans B. Bureau et Ch. Nicholas (éd.), *Commencer et finir dans les littératures antiques*, Paris, De Boccard, 2008, p. 507-524.

⁸² Sur ce thème de l'harmonie entre culture sociale et fécondité naturelle chez les poètes du cercle napolitain regroupé autour de Pontano, je me permets de renvoyer le lecteur aux articles suivants : « Identité régionale et poétique de la mémoire dans l'épithalame d'Isabelle d'Aragon de Gabriele Altilio », dans *Écritures latines de la mémoire de l'Antiquité au XVI^e siècle*, études réunies par H. Casanova-Robin et P. Galand, Paris, Editions Classiques Garnier, 2010, p. 299-325 ; « Bacchus dans l'œuvre élégiaque de Giovanni Pontano », *International Journal of the Classical Tradition*, 17, 1, mars, 2010, p. 1-21.

⁸³ I, 3, 1-2 : « Lève-toi, Hespérus, et fait monter l'étoile désirée de l'homme / Et de la femme, agréable aux couches nuptiales ».

*Tuque tuos, Erycina, toros visura canoras
Junge et aves, rutilas praefer et ipsa faces,
Qualis adesse soles sanctis celebrata hymenaeis,
Cum timet a cupido nupta novella viro*⁸⁴.

La référence à Vénus Erycine évoque certainement les ébats sensuels de la nuit à venir, lui attribuant même un rôle conventionnel dans les rites du mariage⁸⁵. Sa présence, confirmée dès les premiers vers de cette élégie, renforce l'importance centrale de la thématique vénérienne déjà fortement développée dans l'élégie I, 2. Elle anticipe aussi l'inflexion particulière que Pontano donnera au motif de la partition des droits, hérité de ses lectures de Catulle et de Cicéron. Un deuxième écho remarquable du poème 62 de Catulle, survient dans les vers qui suivent de près la clôture de l'« épithalame » constituée par les trois premières élégies du recueil. Ainsi, la quatrième élégie au premier livre correspond, dans la trame chronologique dressée par ces pièces initiales, au moment de réveil matinal après la nuit nuptiale. De même qu'Hébé, en sortant des bras d'Hercule, pleurait sa virginité perdue, de même « Ariadna », en quittant le sommeil après la première nuit passée aux côtés de son *poeta senex*, verse des larmes amères :

*Qualis ab Herculeis surgens complexibus Hebe
Visa est erepta virginitate queri,
Cum lacrimis suffusa genas, impexa capillum
Non oculos coram est ausa levare suos ;
Talis mane mihi somno digressa mariti
Et queri, et lacrimis ora Ariadna madet*⁸⁶.

Lorsqu'il aperçoit les larmes de sa jeune épouse, le poète se met à raisonner avec elle, pour la persuader d'abandonner sa tristesse, persuasion qui consiste en un enseignement moral sur les principes du mariage. En parlant des droits et obligations d'une *nova nupta*, Pontano reproduit le motif catullien de la partition des droits sur la virginité de la jeune mariée. Mais au lieu de se référer à l'accord des familles, selon lequel les parents de la jeune femme transfèrent au nouveau mari leurs propres droits sur la virginité de leur fille, Pontano reconstruit le motif. Il déclare notamment que la jeune fille qui se marie doit s'acquitter d'une dette à l'égard de la déesse Vénus elle-même ! La pudeur féminine est certes louable, explique-t-il, mais elle n'a rien à craindre des ébats légitimes du couple marié. Dans sa formulation du principe de la partition et de l'obligation, l'humaniste semble s'inspirer à la fois de Catulle et de Cicéron :

*Sed tamen est Veneri quod debes, nec tibi soli
Nata, sed et socii sunt tibi vincla tori,
In partemque viri cessit pudor ; utitur ille
Hac sibi permisi condicione tori.
Non est quod doleas : mutata pudore voluptas
In partem cessit, cara puella, tuam*⁸⁷.

⁸⁴ I, 3, 3-6 : « Et toi, Erycine, pour venir contempler tes lits, attelle / Tes oiseaux harmonieux et porte en avant, toi-même les torches rutilantes, / Comme tu as coutume d'arriver, célébrée, aux saints hyménées, / Lorsque la nouvelle mariée redoute son mari plein d'amour ».

⁸⁵ Comme le reconnaît explicitement Théocrite, qui, dans l'*Idylle* 18, attribue à Aphrodite le pouvoir d'assurer au couple un « amour réciproque », v. 51-52 : 'Κύπρις δὲ, θεὰ Κύπρις, ἴσον ἔρασθαι / ἀλλήλων.'

⁸⁶ I, 4, 1-6 : « Telle Hébé qui, en quittant les bras d'Hercule / Sembla pleurer sa virginité perdue / Lorsque, ses joues baignées de larmes, échevelée, / Elle n'osa lever les yeux vers son époux ; / Ainsi, t'arrachant à moi, ton mari, le matin pendant mon sommeil, / Tu pleures, Ariadna, et ton visage ruisselle de larmes. »

⁸⁷ I, 4, 9-14 : « Or tu dois toutefois quelque chose à Vénus ; ce n'est pas pour toi seule / Que tu naquis, mais aussi pour les liens du lit conjugal, / Et pour le mari la pudeur se relâche, car celui-ci use du / Droit au lit que lui donne l'accord marital. / Il n'y a pas de quoi te plaindre : contre la pudeur, / Pour ta part, chérie, tu reçois la volupté. »

L'expression cicéronienne, *non nobis solum nati sumus*, constitue un antécédent déjà proche de la formulation que l'on retrouve, chez Pontano, à l'enjambement des vers 9 et 10. Or, la portée argumentative de ses vers, destinés à une jeune femme, ressemble également au développement analogue dans le poème 62 de Catulle. L'emploi du substantif *pars/partem* demeure un trait commun aux deux sources. Ce qui sépare Pontano de ces influences antiques, c'est bien son insistance sur la « volupté » (*voluptas*), sur le plaisir qu'il exhorte l'épouse à embrasser sous la caresse protectrice de la légitimité conjugale. À l'intérieur de la chambre privée, Ariadna échangera la pudeur pour la volupté, créant un nouveau rapport amoureux qui tient ensemble les deux valeurs⁸⁸. Pontano insiste avec énergie sur cet échange idéal, qui promet la convergence parfaite de la pudeur et du plaisir, sans sacrifice ni de l'un ni de l'autre. Tel est, selon cette rhétorique optimiste et persuasive, le contrat amoureux, parfaitement naturel, sur lequel se fonde la légitimité exclusive du lit matrimonial :

*Hic pudor atque venus thalamo junguntur in uno,
Haec sunt legitimi vincula bonosque tori.
Et Venerem salvo potes exercere pudore,
Et pudor agrestem praeteriisse notam*⁸⁹.

Ainsi donc, si Pontano reproduit à sa manière l'ancienne division des droits de la jeune mariée, c'est pour inscrire ce motif dans une véritable théologie poétique et vénérienne⁹⁰. Dans sa réécriture de ce lieu antique, qui remonte jusqu'à Platon en passant par une réflexion sur le droit civil dans le *De Officiis*, l'humaniste méridional lui impose une orientation nouvelle, qui assoit la légitimité, publique et privée, du mariage sous l'autorité de la déesse de l'amour. Chez lui en effet, les intérêts de l'époux se confondent, non avec ceux des parents de la jeune fille, mais bien avec ceux de Vénus.

Un tel changement reflète assurément l'effort de Pontano pour adapter la poésie du mariage au genre de l'élegie érotique dans lequel Vénus joue un rôle central. Il s'agit, malgré la forte présence d'images naturelles, végétales et campagnardes dans ce recueil, d'une éloquence qui privilégie une certaine idée de l'urbanité, non seulement de la conversation et du discours public⁹¹, mais aussi des mœurs. Le refus des mœurs campagnardes transparait clairement dans les vers qui suivent l'explication des obligations de l'épouse :

*Quae nisi rusticitas, lusus fugisse jugales ?
Quaerit Hymen lusus, gaudia lectus amat.
Rusticitas inimica toris, male grata maritis.
Comparat haec lites. Pacis amicus amor*⁹².

La recherche de la paix conjugale -- *pacis amicus amor* – unit cette méditation poétique, sur la différence entre mœurs rustiques et urbaines dans le domaine des rapports conjugaux, à celle qui occupe la place centrale au troisième livre du *De Obedientia*, sur la nécessité qu'une relation d'obéissance harmonieuse règne entre les époux. Tout se passe en effet comme si l'ardeur

⁸⁸ Sur la philosophie des humanistes du *Quattrocento* à l'égard du plaisir sexuel dans le contexte du mariage, voir A. D'Elia, *The Renaissance of Marriage in Fifteenth-Century Italy*, Cambridge, Ma., Harvard U.P., 2005, p. 130 sq.

⁸⁹ I, 4, 21-24 : « Ici, la pudeur et les plaisirs de l'amour se rejoignent dans un seul lit ; / Ce sont les liens et l'honneur du mariage légitime. / Tu peux, ta pudeur intacte, t'accorder du plaisir / Et (ainsi) avoir surmonté un défaut rustique. »

⁹⁰ Voir sur la « théologie de l'amour » à la Renaissance, l'ouvrage de T. Hyde, *The Poetic Theology of Love : Cupid in Renaissance Literature*, Newark, N.J., University of Delaware Press, 1986.

⁹¹ Voir ses remarques sur l'urbanité dans le *De Sermone*, I, 7, « *Urbanitatem ac veritatem merito laudari* » et I, 8, « *Unde urbani dicti sunt ac faceti* ».

⁹² I, 4, 25-28 : « Fuir les ébats conjugaux témoigne de quoi, sinon de la rusticité ? / Hymen cherche ces ébats, il aime les joies du lit nuptial. / Or la Rusticité, ennemie du lit partagé, est peu aimée des époux ; / Elle donne lieu aux querelles alors qu'Amour aime la paix. »

argumentative qui anime ces vers élégiaques procédait d'un fonds de réflexion éthique plus vaste. Par rapport à la base massive de pensées et de principes que sont les traités civils de Pontano, la poésie elle-même, la situation personnelle et familiale qu'elle évoque dans le *De Amore Conjugali*, revêtent un statut d'ordre emblématique.

Enfin, il convient de souligner un tout dernier écho de Catulle 62 dans cette élégie du premier livre du recueil, qui suggère fortement que l'attitude de l'humaniste à l'égard de sa source ancienne relève désormais moins de l'imitation stylistique que de l'accommodation poétique au plein sens du terme. À ce même passage qui proclame la convergence, au sein de l'état conjugal, des joies de la pudeur et du plaisir, Pontano ajoute sa propre version de la métaphore végétale qui apparaît chez Catulle. Chez celui-ci en effet, les jeunes gens déclarent que « tant qu'une [jeune vierge] reste pure, tant elle vieillit privée de soins »⁹³. Mais les jeunes filles croient, pour leur part, que quand « une fleur » (*flos*) a été « cueillie du bout de l'ongle, elle s'est fanée, il n'y a plus de jeunes garçons ni de jeunes filles qui la désirent »⁹⁴. L'humaniste napolitain emploie les mêmes termes, pour greffer sur le motif conventionnel du *carpe diem* une allusion au « fruit » souhaité de l'union conjugale :

*Et fructum flos iste dabit. Tu gaudia carpe
Quae conjunx, quae te carpere jussit Amor*⁹⁵.

Désormais unis de façon légitime aux yeux des divinités témoins, le nouveau couple espère l'arrivée d'une progéniture qui confirmera le bonheur fécond de leur union. Une telle déclaration joyeuse annonce aussi l'accomplissement naturel, dans l'élégie conjugale, du motif *carpe diem* qui évoque traditionnellement les ébats amoureux de la jeunesse. À la fin du poème, Pontano revient à ce motif, cette fois pour l'associer explicitement à la « loi conjugale ». Il clôture la pièce avec une nouvelle évocation de la brièveté de la vie :

*Et brevis est aetas, brevis est et forma puellis,
Illa volat, parvo haec tempore nulla manet.
Heu quae nos fortuna manet ? miseranda senectus.
Et morbi comites, quaeque dolenda ferunt.
Frustra praeteritos olim revocaveris annos,
Carpe diem, et Genii munera redde toro.
Hoc tua te vel forma monet, vel conjugis ardor,
Hoc lex conjugii, vinclaque amoris habent*⁹⁶.

Dans ces derniers vers, la « loi du mariage » et les « liens de l'amour » apparaissent comme le contrepoison suprême aux malheurs qui guettent sans cesse l'existence fragile, souvent tragique, de l'être humain. Aux misères sempiternelles de la vieillesse, aux souffrances de la maladie, l'amour conjugal apporte, sinon un remède, une consolation puissante. Pontano évoque aussi la rapidité fugitive des plaisirs de la beauté et de la jeunesse, comme il le fait ailleurs dans son œuvre élégiaque⁹⁷, pour souligner la fragilité d'une vie souvent difficile et de durée incertaine. Face à la

⁹³ Catulle, 62, 56 : 'Sic virgo dum intacta manet, dum inculta senescit.' (Traduction G. Lafaye, p. 49).

⁹⁴ Catulle, *Poésies*, LXII, 43-44 : « *Idem cum tenui carptus defloruit ungui, / Nulli illum pueri, nullae optavere puellae* ». (Traduction G. Lafaye, p. 49).

⁹⁵ I, 4, 19-20 : « Cette fleur-là portera aussi du fruit. Cueille donc les joies / Que ton mari et Amour t'ont invitée à cueillir. »

⁹⁶ I, 4, 81-88 : « Le temps de la vie est bref, éphémère est la beauté des jeunes filles ; / Celle-là s'envole, en peu de temps celle-ci est réduite à rien. / Hélas, quelle fortune nous attend ? La triste vieillesse, / Les maladies qui l'accompagnent et les souffrances qu'elles apportent. / En vain tu rappelleras alors les années disparues ; / Cueille le jour et rends au lit nuptial les honneurs dus à son Génie. / Et ta beauté et la flamme de ton époux t'exhortent de faire cela, / La loi conjugale et les attaches de l'amour l'exigent. »

⁹⁷ *Partbenopeus* II, XII, vv. 33-34 : « *Lusibus his nam gaudet hyems, his laeta terenda est / Bruma. Venit rapido mors inopina pede* ». (« Car l'hiver se réjouit de ces jeux avec lesquels il convient d'égayer la saison / de brumes. La mort soudaine s'avance d'un pied rapide. »).

violence imprévisible de cette incertitude qui hante la vie des mortels, le lien de l'amour, officiellement reconnu et entériné par la cité, offre la promesse d'une permanence, non seulement dans le miracle naturel de la reproduction, mais aussi dans la continuité des générations qui agissent au sein de la communauté civile.

Au moment où les époux Pontano se réveillent, au lendemain de leur mariage, le poète humaniste, auteur du *De Amore Conjugali*, s'efforce de raisonner avec sa jeune épouse, lui rappelant à la fois qu'elle n'est pas née uniquement pour elle-même, et que la convergence de la pudeur et de la volupté est désormais possible grâce à la loi conjugale. À la différence de Catulle, qui évoque une division tripartite des droits sur la virginité de la jeune fille, Pontano nomme seulement le mari et Vénus parmi ceux qui revendiquent ces droits, alors même que l'évocation de la *permissi condicio tori* semble renvoyer à l'accord marital, arrêté avant les noces, entre l'époux et la famille de la jeune « Ariadna ». Du coup, l'explication qu'il lui offre se construit selon l'esprit, sinon selon la lettre, de sa source catullienne. Son affinité poétique pour la pièce 62 de Catulle remonte à plusieurs passages dans le premier livre du *Parthenopeus*, qui témoignent de ses efforts pour s'approprier la langue du poète antique. Mais lorsqu'il élabore la vaste fresque familiale du *De Amore Conjugali*, Pontano insère plusieurs éléments de l'imaginaire matrimonial catullien dans son propre univers éthique, celui notamment de la *lex conjugii*, dont il expose les principes au troisième livre du traité civil intitulé *De Obedientia*. L'ardeur persuasive des élégies dans le premier livre de ce recueil reflète ainsi la présence d'un fondement rationnel qui organise soigneusement la matière. Tout suggère que ce souci de l'explication et de l'enseignement procède d'une réflexion continue, sur la situation de l'homme au milieu de la cité, sur les convergences, parfois difficiles, de la vie naturelle et de la vie civile, du désir et de l'honneur, dont les traités civils et les écrits poétiques représentent des volets parallèles et complémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES.

- AULU-GELLE, *Les nuits attiques*, éd et trad. R. Marache, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- CATULLE, *Poésies*, éd. et trad. G. Lafaye, Paris, Les Belles Lettres, 7ème édition, 1966.
- CICÉRON, *De Officiis*, éd. et trad. M. Testard, Paris, Les Belles Lettres, 1974.
- GIRALDI Cinthio, GIOVAN Battista, 'Cynthii Joannis Baptistae Giraldis in nuptias Joann. Sinapii Germani, et Franciscæ Bucyronæ Gallæ Epithalamion', dans GIRALDI, Lilio Gregorio, *Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis Herculis Vita*, Bâle, Michael Isingrin, 1539.
- OVIDE, *Art d'aimer*, éd. H. Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- PONTANO, Giovanni, *Joannis Joviani Pontani De Obedientia*, Naples, 1490 (Hain-Copinger 13257)
- PONTANO, Giovanni, *Joannis Joviani Pontani viri in philosophia, in civilibus et militaribus virtutibus summi opera, a mendis expurgata, et in quatuor Tomos digesta*, vol. 1, Bâle, Henri Petri, 1556.
- PONTANO, Giovanni, *Joannis Joviani Pontani Amorum libri II. De amore conjugali III. Tumulorum II... Lyrici I. Eridanorum II. Eclogae duae, Coryle et Quinquennius superioribus quatuor additae. Calpurnii Siculi eclogae VII. Aurelii Nemesiani eclogae IIII*, Venise, Alde Manuce, 1518.
- PONTANO, Giovanni, *Joannis Joviani Pontani Carmina. Ecloghe, elegie, liriche*, éd. J. Oeschger, Bari, Laterza, 1948.
- PORZIO, Camillo, *La congiura de' baroni del Regno di Napoli contra il re Ferdinando primo*, éd. E. Pontieri, Napoli, Edizione scientifiche italiane, 1958.
- PROPERCE, *Élégies*, éd. D. Paganelli, Paris, Les Belles Lettres, 1980.
- RONCARD, Pierre de, *Œuvres complètes*, vol. 2, éd. P. Laumonier, Paris, Marcel Didier, 1973.
- STACE, *Silves*, éd. H. Frère, trad. H.J. Izaac, Paris, Les Belles Lettres, 1943.
- THEOCRITE, *Bucoliques*, éd. et trad. Ph. E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1925.

ÉTUDES.

- BAIER, T. (éd.), *Pontano und Catull*, Tübingen, Gunter Narr, 2003.
- BLÄNSDORF, J., « Die Variation catullischer Motive in den Hochzeitsgedichten Pontanos : *De amore conjugali* 1, 2, 3 », dans T. Baier (éd.) *Pontano und Catull*, Tübingen, Gunter Narr, 2003, p. 173-186.
- BRETIN-CHABROL, M. « Vigne mariée ou fleur coupée », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 3, 2012, mis en ligne le 23 mai 2012, consulté le 25 février 2022. DOI : <https://doi.org/10.4000/mondesanciens.651>
- COMMAGER, S., « The Structure of Catullus 62 », *Eranos*, 81, 1983, p. 21-33.
- COPLEY, F.O., *Exclusus amator. A Study in Latin Love Poetry*, Madison, 1956.
- CORFIATI, C., *Una disputa umanistica de amore. Guiniforte Barzizza e Giovanni Pontano da Bergamo*, Messina, Centro interdepartamentale di studi umanistici, 2008.
- COURTNEY, E., « Three Poems of Catullus : (1) Poem 62 and its Greek Background », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, 32, 1985, p. 85-88.
- D'ELIA, A., *The Renaissance of Marriage in Fifteenth-Century Italy*, Cambridge, Ma., Harvard U.P., 2005.
- DIONISOTTI, C., « Juvenilia del Pontano », *Mélanges De Marinis*, Vérone, Stamperia Valdona, 1964, p. 181-206.
- EHLERS, W.-W., « Liebes-, Lebens-, Ehepartner. Pontanos *Amores Conjugales* », *Mittellateinische Jahrbuch*, 35, 2000, p. 81-99.
- ELLIS, R., *A Commentary on Catullus*, Oxford, Clarendon Press, 1889.
- FARAONE, C.A., « Stationary Epithalamia in Hexameters? The Evidence from Sappho, Theocritus, and Catullus », *American Journal of Philology*, 141, 3, automne 2020, p. 317-348.
- FESTUS, *De verborum significatione quae supersunt*, éd. K.O. Müller, Hildesheim, Olms, 1975.
- FINZI, C., *Re, baroni, popolo. La politica di Giovanni Pontano*, Rimini, Il Cerchio, 2004.

- FRAENKEL, E., « Vesper adest », *Journal of Roman Studies*, 45, 1-2, 1955, p. 1-8.
- GALAND, P. et NASSICHUK, J., *Aspects du 'lyrisme' conjugal à la Renaissance*, Genève, Droz, 2011.
- GOUD, T., « Who Speaks the Final Lines ? Catullus 62: Structure and Ritual », *Phoenix*, 49, 1995, p. 23-32.
- HAIG GAISSER, J., *Catullus and his Renaissance Readers*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- HAIG GAISSER, J., *Catullus*, Londres, Wiley-Blackwell, 2009.
- HERSCH, K., *The Roman Wedding. Ritual and Meaning in Antiquity*, Cambridge UP, 2010.
- HYDE, T., *The Poetic Theology of Love : Cupid in Renaissance Literature*, Newark, N.J., University of Delaware Press, 1986.
- IACONO, A., *Le fonti del Parthenopeus sive Amorum libri II di Giovanni Pontano*, Pubblicazioni del Dipartimento di Filologia Classica 'F. Arnaldi' dell'Università degli Studi di Napoli, Naples, 1999.
- JONES, P.J., *The Italian City-State: from commune to signoria*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- KIDD, D.A., « Hesperus and Catullus LXII », *Latomus*, 33, 1974, p. 21-33.
- LAIGNEAU, S., *La femme et l'amour chez Catulle et les Élégiques augustéens*, Bruxelles, Latomus/Revue d'Études Latines, 1999.
- LUDWIG, W., « Catullus renatus: Anfänge und frühe Entwicklung des catullischen Stils in der neulateinischen Dichtung », dans *Litterae Neolatinae*, Munich, Fink, 1980, p. 162-194.
- LUDWIG, W., « The Catullan Style in Neo-Latin Poetry », *Latin Poetry and the Classical Tradition: Essays in Medieval and Renaissance Literature*, dir. P. Godman et O. Murray, Oxford UP, 1990, p. 183-197.
- MONTI SABIA, L., « Un canzoniere per una moglie : realtà e poesia nel *De Amore Conjugali* », dans *La poesia umanistica latina in distici elegiaci, Atti del Convegno Internazionale, Assisi, 15-17 maggio 1998*, Assisi, Accademia Properziana del Subasio, 1999, p. 23-65.
- MORRISON, M.G., « Some Early Humanist Epithalamia », dans : P. Tuynman, G.C. Kuiper et E. Kessler (éd.), *Acta conventus neo-latini Amstelodamensis*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1979, p. 794-803.
- NASSICHUK, J., « Identité régionale et poétique de la mémoire dans l'épithalame d'Isabelle d'Aragon de Gabriele Altilio », dans : *Ecritures latines de la mémoire de l'Antiquité au XVIe siècle, études réunies par H. Casanova-Robin et P. Galand*, Paris, Editions Classiques Garnier, 2010, p. 299-325.
- NASSICHUK, J., « Bacchus dans l'œuvre élégiaque de Giovanni Pontano », *International Journal of the Classical Tradition*, 17, 1, Mars, 2010, p. 1-21.
- NASSICHUK, J., « *Culta puella* : cycle générationnel et cycle naturel dans le *De Amore Conjugali* de Giovanni Pontano », dans B. Bureau et Ch. Nicholas (éd.), *Commencer et finir dans les littératures antiques*, Paris, De Boccard, 2008, p. 507-524.
- NESPOULOS, P., « Giovanni Pontano, poète de l'amour conjugal » dans J. Ijsewijn/ E. Kessler (dir.), *Acta conventus Neo-Latini Lovaniensis 1971*, Leuven/Munich, 1973, p. 437-443
- PONTIERI, E., *Per la storia del regno di Ferrante I d'Aragona, re di Napoli*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2^{ème} édition, 1969.
- QUINN, K., *Catullus. An Interpretation*, Londres, B.T. Batsford, 1972.
- SAINATI, A., « Il Pontano e il Catullo », dans *Studi di letteratura latina medievale e umanistica raccolti in occasione del suo ottantacinquesimo compleanno*, Padoue, 1972, p. 61-111.
- SCHIEMANN, G., « Coemptio », dans *Brill's New Pauly*, éd. H Cancik, H. Schneider, C.F. Salazar, Consulté en ligne le 23 février 2022. http://dx.doi.org.proxy1.lib.uwo.ca/10.1163/1574-9347_bnp_e302820.
- SENATORE, G., « Giovanni Pontano, poeta della famiglia », *Archivio storico per le province neapolitane*, 64, 1939, p. 5-24.
- SORANZO, M., « Umbria pieridum cultrix (Parthenopeus I. 18) : Poetry and Identity in Giovanni Gioviano Pontano (1429-1503) », *Italian Studies*, 67, 1, 2012, p. 23-36.
- STIGERS, E.S., « Retreat from the Male : Catullus 62 and Sappho's Erotic Flowers », *Ramus*, 6, 1977, p. 83-102.

THOMSON, D.F.S., *Catullus*, Toronto, U of T Press, 1997.

TREGGIARI, S., *Roman Marriage: Justi Conjuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, Cambridge, UP, 1991.

VEYNE, P., *L'épigramme érotique romaine. L'amour, la poésie et l'Occident*, Paris, Seuil, 1983.